



## **L'analyse des pensions de l'Institut C.D. Howe est sans fondement et biaisée**

L'Institut C.D. Howe publiait, le 13 décembre dernier, la plus récente de ses analyses des régimes de pension sous le titre *Ottawa's Pension Gap: The Growing and Under-Reported Cost of Federal Employee Pension Plans*, soit essentiellement que les coûts des pensions des fonctionnaires fédéraux sont à la hausse, mais en partie cachés à la population. Signé Alexandre Laurin et William Robson, l'article présente aux Canadiens une vue biaisée de l'état des pensions du secteur public. Ces auteurs allèguent que le contribuable moyen, qui prépare sa retraite, devra éventuellement « renflouer » les régimes fédéraux de pension à même ses propres économies de retraite. Mais l'article est muet à plusieurs égards essentiels à une analyse équilibrée et honnête des pensions du secteur public.

- L'analyse fonde son évaluation des actifs et passifs sur leur juste valeur, ce qui veut dire qu'elle établit la valeur des actifs et passifs à leur valeur actuelle du marché. C'est là une méthode à laquelle on a recours dans le secteur privé où plusieurs employeurs ont été acculés à l'insolvabilité et à la liquidation de leurs régimes de pension. C'est une méthodologie remise en question à notre époque : certains disent qu'il est contre-indiqué de recourir à la valeur actuelle dans un contexte de marché illiquide et volatil comme le marché l'est depuis 2008. Une évaluation de la sorte des régimes peut mener à une conclusion outrancière et alarmiste. Qui plus est, cette méthodologie fondée sur la valeur actuelle du marché sert à faire le bilan des actifs et passifs dans une hypothèse d'insolvabilité immédiate d'un employeur. Il est impensable que le gouvernement du Canada fasse face à l'insolvabilité et qu'il se trouve dans l'obligation de liquider les régimes de pension du secteur public dans un avenir prévisible. L'Institut a erré en appliquant à un moteur ronronnant une méthode pour véhicule en panne.
- Le gouvernement en place dans les années 1990 a effectué des coupures importantes au sein de la fonction publique comme moyen d'amoinrir le déficit. En même temps, il faisait main basse sur les surplus de 30 milliards de dollars des caisses de retraite de la FP, des FC et de la GRC, toujours pour amoindrir le déficit national. Tout pendant ce temps, les employés du secteur public ont continué de cotiser leur pleine part à leurs régimes de pension. En 1999, l'ANRF et 14 autres requérants contestaient en Cour supérieure de l'Ontario le fait que le gouvernement fédéral se soit unilatéralement approprié ces surplus. Nonobstant le jugement de cette instance en 2007 qui leur était défavorable, les requérants ont porté l'affaire devant la Cour suprême du Canada qui a provisoirement accepté d'entendre leur un appel en février 2012. L'Institut C.D. Howe passe sous silence l'abus de confiance de l'employeur envers ses employés et les conséquences que cela peut avoir sur la viabilité des régimes de pension fédéraux.

- L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) existe depuis 2000, et il détient un mandat franc d'influences politiques de placer l'actif d'après le 1er avril 2007 des régimes de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC « en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu du financement et des principes et exigences des régimes ainsi que de l'aptitude de ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations financières ». Les placements d'Investissements PSP ont été parmi les plus rentables des régimes de pension du Canada durant l'exercice 2010, et son portefeuille – toujours en croissance – était le cinquième en importance au Canada. Davantage, le rendement des placements de l'Office affiche une croissance des dollars investis chaque année. Par exemple, en 2011, le rendement actuariel anticipé était de 6,1 %; le rendement global des investissements faits s'est avéré de 14,5 % pour cet exercice. Ce rendement plus que satisfaisant devrait assurer la viabilité des régimes fédéraux de pension. Mais, encore là, l'Institut demeure silencieux quant à l'incidence que peuvent avoir les placements d'Investissements PSP sur la viabilité des régimes et de leur santé financière. C'est pourtant un élément incontournable d'un examen équilibré du paysage des pensions fédérales.

L'ANRF est consciente du fait que le paysage des pensions au Canada est en mouvance rapide. Les auteurs Robson et Laurin déclarent que le gouvernement doit convertir ses régimes à prestations définies (PD) en une quelconque forme de régimes à cotisations définies (CD). Les régimes à cotisations définies comportent cependant des faiblesses. Par exemple, les régimes à CD obtiennent généralement un taux de rendement inférieur à celui qu'obtiennent les régimes à PD. Cela peut s'expliquer par le fait que les investissements peuvent en venir à tomber sous la responsabilité des cotisants dont la plupart ne sont pas des experts en placements. En fin de compte, les membres de régimes à CD courent le risque additionnel à la retraite de devoir convertir les sommes accumulées dans des comptes individuels en un produit de pension, ce qui pourrait coïncider avec un marché aux conditions dévalorisantes pour les fonds accumulés. Les régimes à prestations définies portent la meilleure garantie de sécurité du revenu de retraite lorsque bien pourvus et bien administrés, comme le sont les régimes du secteur public.

Le régime de pension n'est qu'une partie du système générale de rémunération du secteur public. Au-delà du salaire et des avantages sociaux les plus connus, il comprend la promesse d'une stabilité future, ce que les employés s'achètent durant leurs années actives de travail. Ces employés sont les membres de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC, des gens qui consacrent leur carrière au service du Canada, loyalement et avec distinction. Il y en a même qui font le sacrifice de leur vie au nom des Canadiens. Les Canadiens savent que les employés du secteur public sont, à titre de contribuables, des participants à part entière à l'économie, et qu'ils contribuent de façon importante durant leurs années de carrière et à la retraite au succès duquel le pays peut se réclamer.

L'analyse des pensions de l'Institut est sans fondement et biaisée dans le but de soulever l'opinion publique résolument contre ceux qui sont loyalement et fidèlement au service du gouvernement du Canada. En 2012, l'ANRF organisera des séances d'information pour mieux informer les Canadiens du rôle du secteur public dans une démocratie, et de la vérité concernant leurs régimes de pension.